

REGLEMENT PARTICULIER VTT XC DI BALAGNA DIMANCHE 31 MARS 2024 COMMUNE DE PALASCA

Le présent règlement particulier vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement général des épreuves, adopté par le Comité Insulaire Corse de Cyclisme, actuellement en vigueur.

1) Généralités

L'association MUNTAGNA BIKES BALAGNA organise le XC DI BALAGNA qui se déroulera le dimanche 31 MARS 2024 sur la **commune de Palasca, Piaghja di L'Osari, lieu-dit Morta**. L'organisation est assurée par le club MUNTAGNA BIKES BALAGNA et des prestataires privés, avec le soutien du Comité Insulaire Corse de Cyclisme. Tous les concurrents licenciés FFC sont acceptés.

Les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés sont acceptés munis d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

A l'issue des épreuves, un classement par catégories sera établi et une remise de trophée viendra récompenser les trois premiers de chaque catégorie. Le classement détaillé sera mis en ligne sur internet.

2) Dispositions spécifiques applicables à l'épreuve support du challenge régional de VTT cross-country

Seules les personnes possédant une licence délivrée par un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme via le Comité Insulaire Corse de Cyclisme pourront figurer au classement du challenge régional.

3) Catégories

Catégories Jeunes (garçons et filles) :

- U7 (5-6 ans)
- U9 (7-8 ans)
- U 11(9-10 ans)
- U 13 (11-12 ans)
- U 15 (13-14 ans)
- U 17 (15-16ans)

Catégories Adultes (hommes et femmes) :

- Juniors (17-18 ans)
- Espoirs (19-22ans)
- Elites (23-29 ans)
- Masters 1/2 (30-39 ans)
- Masters 3/4 (40-49 ans)
- Masters 5/6 (50-59 ans)
- Masters 7/8 (60-69ans)
- Masters 9 (70 ans et plus).
- VAE

4) Distance et dénivelé par catégories

L'épreuve est composée de trois circuits. Le premier circuit court d'une distance de 0,3 KM et 30 de D+, le second circuit long d'une distance de 1KM et le circuit long d'une distance de 7KM et 300 de D+.

- **U7** : circuit court 0,3km (3 tours) = **0,9 km**
- **U9** : circuit court 1,00 km (3 tours) = **3,00 km**
- **U11** : circuit court 1,00 km (4 tours) = **4,00 km**
- **U13** : circuit court 1,00 km (7 tours) = **7,00 km**
- **U15G & U15F + U17F** : circuit long 7,00km (1 tour) = **7,00 km**
- **U17** : circuit long 7,00km (2 tours) = **14 km**
- **Juniors/élites/masters/VAE** circuit long 7,00km (4 tours) = **28km pour 1 200 D+**

5) Dates et Horaires

Dimanche 31 MARS 2024

Le retrait des dossards se fera à proximité de l'arche de départ de la course, en bordure de piste, sous la tente prévue à cet effet.

Retrait des dossards adultes, cadets, espoirs, élites, masters, minimes et VAE de 8H30 à 9H15.

- 9H30 départ VAE
- 10H30 départ adultes, espoirs, élites, masters, cadets
- 12H départ Minimes

Retrait des dossards enfants U13/U11/U9/U7 de 12H à 12H45

- 13H départ U13
- 13H45 départ U11
- 14H30 départ U9
- 15H départ U7

Remise des prix 15H30

6) Matériel

Les vélos et les braquets devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale. L'installation de caméras sur les vélos ainsi que sur les casques ou toute autre partie du corps est interdite.

7) Port du casque et sécurité

Le port du casque, jugulaire attachée est **OBLIGATOIRE** durant toute la durée de l'épreuve. Le port de gants adaptés à la pratique du VTT est également obligatoire. Les participants ne respectant pas cette règle seront automatiquement et immédiatement disqualifiés.

8) Dossards et transpondeurs

La visibilité du dossard est obligatoire, en effet elle permettra le contrôle des coureurs. Les consignes sur l'emplacement du dossard et du transpondeur seront données par l'organisation le jour de la course. La direction de l'épreuve se réserve le droit de sanctionner le coureur qui ne respecte pas les consignes relatives à la disposition du dossard.

9) Départ

Chaque coureur doit rester à proximité de la zone de départ pendant son échauffement mais il ne doit pas passer la ligne de départ. L'annonce du départ aux coureurs s'effectuera par micro 10 minutes avant le départ. La mise en grille sera effectuée par les arbitres en fonction du classement des courses VTT XC 2024 du CICC. Tout coureur absent à l'appel ne pourra plus prendre le départ. Le signal du départ sera donné conformément au règlement fédéral de la FFC.

10) Inscriptions

Les inscriptions seront à faire sur internet sur le site de Sport'n connect au plus tard le samedi **30 MARS 2024 à 12H**. Le jour de la course le coureur devra retirer son dossard à l'accueil situé à proximité de l'arche de départ, signer la feuille d'émargement, et prendre le transpondeur qui servira au chronométrage.

Tarifs :

- Engagement épreuves VTT Adultes
 - Tous types de licences FFC : 15 €
 - Autres fédérations et non-licenciés : 20 €.

- Engagement épreuves VTT jeunes
 - Licences FFC U15 et U17 : 8 €
 - Autres fédérations et non-licenciés : 13 €

Gratuité pour les pré-licenciés - poussins - pupilles - benjamins qu'ils soient licenciés ou non.

Des frais d'inscription sur Sport'n Connect seront à ajouter.

11) Balisage

Le balisage des parcours sera effectué avec panneaux indicateurs par catégorie, fléchage et rubalise.

12) Sécurité

Les signaleurs disposés sur chaque parcours seront en mesure de communiquer à l'aide de tel portable ou radio avec le responsable sécurité qui pourra se déplacer sur l'ensemble du parcours.

Une ambulance, un docteur seront présent sur place ainsi que 2 personnes ayant le PSC1.

13) Information des riverains

Les riverains seront informés par voie postale du déroulement de la manifestation sportive.

14) Récompenses

Les récompenses auront lieu sous forme de médailles délivrées aux 3 premiers de chaque catégorie. Les catégories U7/U9/U11 se verront toutes remettre une médaille de participation. Pour la catégorie adulte, une seule remise de médaille sera effectuée pour le classement général.

15) Coureurs en course

Les règles à respecter en course devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale. Le présent règlement de course sera communiqué aux participants sur le site internet du club organisateur. Le commissaire, les signaleurs, les voitures de l'organisation veilleront à faire appliquer la réglementation fédérale. Les participants ne respectant pas ces règles seront automatiquement et immédiatement disqualifiés. Les coureurs devront veiller au respect de l'environnement, tout coureur ne respectant pas les règles pourra être sanctionné par le directeur de course.

16) Assistance mécanique et ravitaillement

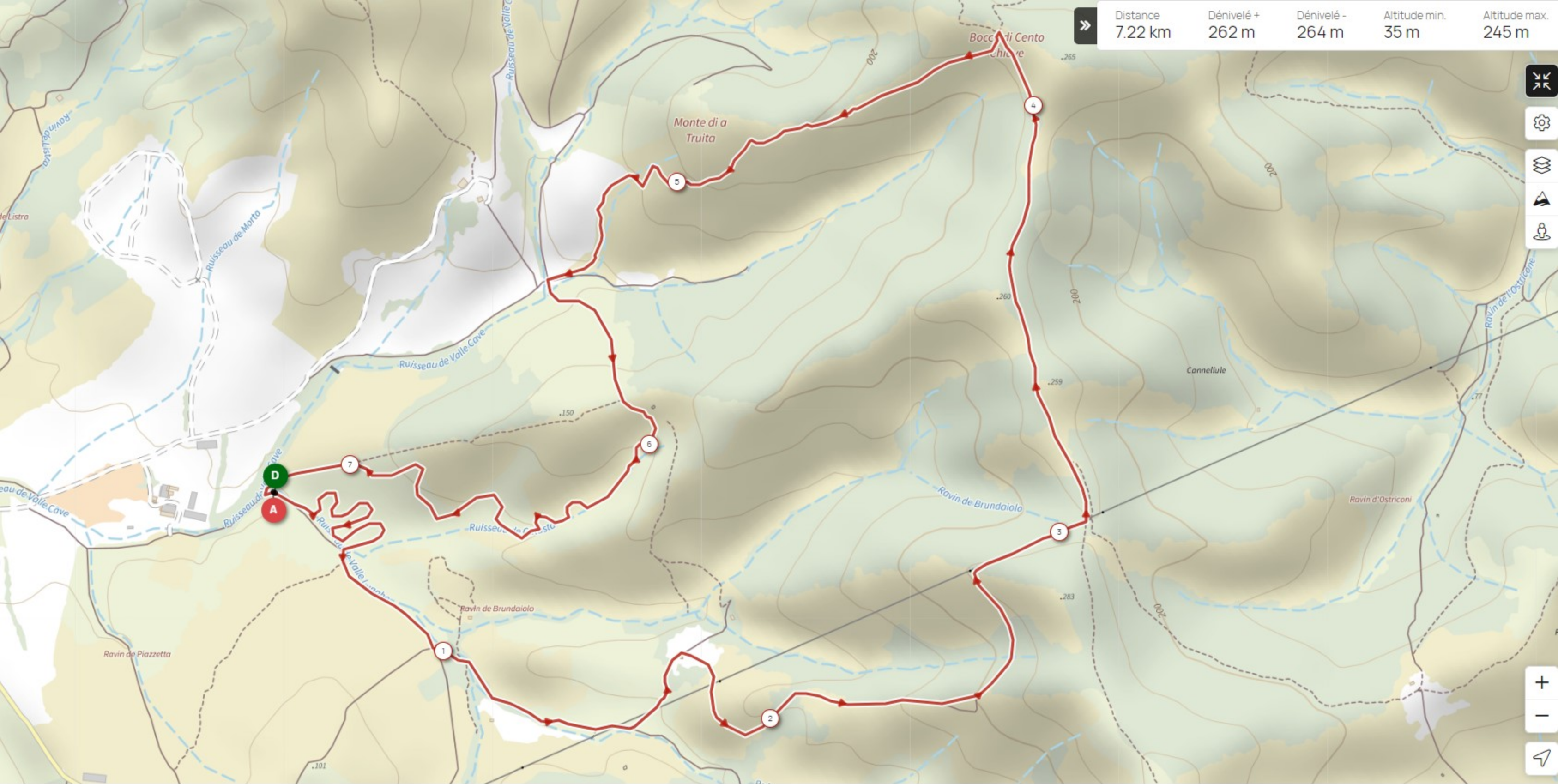
Une assistance mécanique et des ravitaillements seront possibles aux abords de la zone de départ. En dehors de ce point l'aide mécanique n'est pas autorisé. Toutes aides mécaniques en dehors de ce point donneront lieu à une disqualification.

Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours.

Une buvette sera installée proche de la zone de départ.

17) Arbitrage, Contrôles et disqualification

L'arbitrage de la course sera assuré par un arbitre fédéral assisté d'arbitres régionaux. Des signaleurs à pied ainsi que des commissaires placés tout au long du parcours sont habilités à signaler à l'organisation et au commissaire principal toutes entraves au bon déroulement des épreuves ainsi que toutes infractions au présent règlement. Tout non-respect du présent règlement entraînera automatiquement la disqualification du coureur. En cas de disqualification d'un coureur avant l'homologation du résultat de l'épreuve, le classement est modifié. Les règles anti-dopage s'appliquent à la présente épreuve conformément au règlement de la FFC.





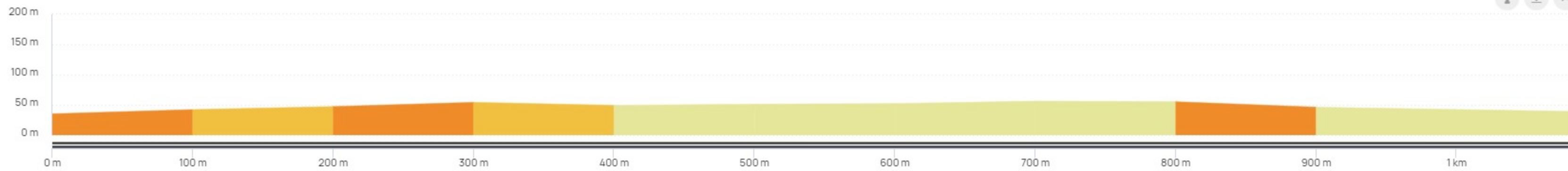
Distance
1.08 km

Dénivelé +
26 m

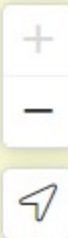
Dénivelé -
22 m

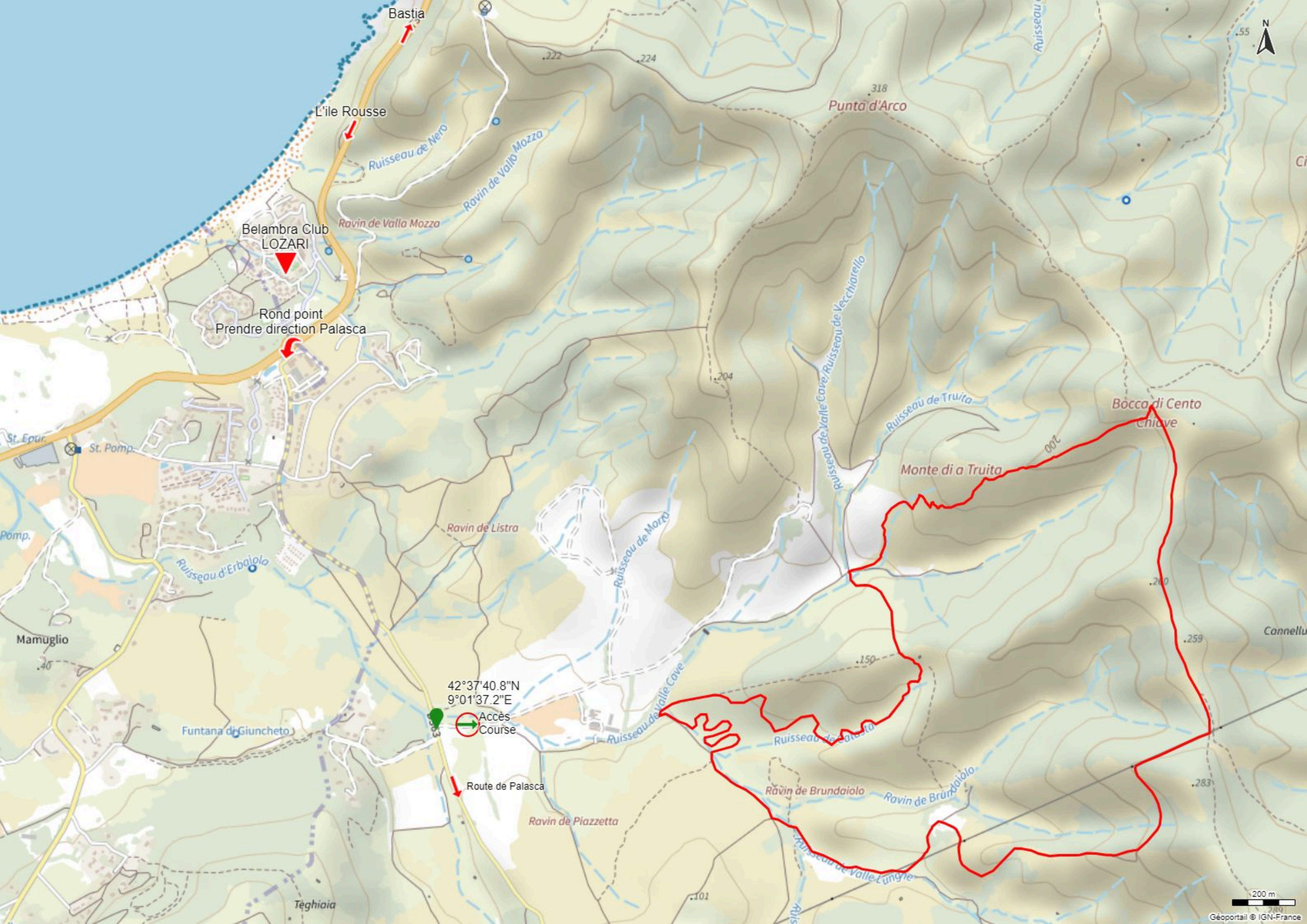
Altitude min.
36 m

Altitude max.
57 m



Distance 0.35 km Dénivelé + 8 m Dénivelé - 6 m Altitude min. 36 m Altitude max. 44 m





Bastia

L'île Rousse

Belambra Club
LOZARI

Rond point
Prendre direction Palasca

Punta d'Arco
318

Bocca di Cento
chiave

Monte di a Truita
200

Ravin de Listra

Ruisseau de Morzo

Mamuglio

Funtana di Giuncheto

42°37'40.8"N
9°01'37.2"E

Accès
Course

Route de Palasca

Ravin de Piazzetta

Ruisseau de Sotola

Ravin de Brundaiole

Ravin de Brundaiole

Ruisseau de Valle Lungre

Teghiaia

200 m

Géoportail © IGN-France